



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Le(s) soussigné(s) : *Hourreau Chantal*  
 Demeurant : *11 rue de l'agriculture 65000 Tarbes*  
 Reconnaît avoir visité le *7/10/2020* à *17h* par l'intermédiaire de l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N°23987** ci-après désigné  
*Maison mitée 20 lot du Houtanion 65800 Aureilhan*  
*Maison industrie AN 1040 d'une surface totale de 640m<sup>2</sup>*  
 En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :** €  
**Honoraires d'agence :** €

**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur :** *167 000* €  
 (en lettres *cent soixante sept mille euros*)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- 5 % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de *8350* €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de *158 650* €

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation. *D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Fait à *Tarbes*, le */ /*

**L'acquéreur,**

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

*Bon pour acceptation des présentes conditions*  
*Hourreau*

(1) Condition suspensive :

**Pour ABAFIM**  
**Le négociateur,**

**Le vendeur,**

(Bon pour acceptation des présentes conditions)

*obtention d'un prêt bancaire de 40.000 €*